



C.S.N.B.

Commission Sportive Nationale Ballets sur Glace

- 4 - COMMUNICATION - 01-10-06 -

A- Niveau de patinage au sein de l'équipe (Jeune Espoir)

B - Participation d'un entraîneur diplômé dans l'équipe Ballet

A. Pour les inscriptions aux compétitions ballet sur Glace, il sera pris en compte les **niveaux acquis de patinage** Artistique ou danse au **1^{er} Juillet précédant la compétition**. Après cette date le patineur passe ces niveaux et/ou tests normalement et accèdera à la catégorie supérieure la saison d'après.

B. Les patineurs diplômé B E, **ne peuvent intégrer** une équipe de ballet sur Glace



Fédération Française des Sports de Glace

35, Rue Felicien David - 75016 PARIS

Tl.33 (0)1 53 92 81 81 - Fax.33 (0)1 53 92 81 82 - 33 (0)1 53 92 81 83

SITE INTERNET : www.ffsg.org

SIREN 775 722 580 - SIRET 775 722 580 000 54 - AGREMENT MINISTERIEL N° 1391